



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
28.05.2013

L'an deux mille treize et le trois juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

N° 13/48

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents :** Mlle CARLES, Mr RASKOPF, Mme BONNÉ (excusée), Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU.

**Secrétaire :** Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Madame Bertrand*

#### RENOUVELLEMENT CONVENTION ET CONTRAT ADULTE - RELAIS

La convention adulte - relais signée entre la Commune et l'Etat en octobre 2007 a été renouvelée le 20 novembre 2010. Elle arrive à son terme le 31 octobre 2013.

Le contrat à durée déterminée associé à cette convention arrive lui aussi à son terme à cette même date.

*Adopté à l'unanimité*

Grâce à cette convention et à l'adulte - relais recruté dans le cadre du Programme de Réussite Educative, 122 enfants âgés de 2 à 16 ans issus des quartiers prioritaires de Saint-Juéry ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. Depuis février 2012, Mme STITOU, embauchée par la ville de Saint-Juéry en tant qu'accompagnatrice familiale et mise à la disposition du GIPCUSCA, a pu accompagner 73 enfants.

Cette convention tripartite entre la Ville, l'Etat et la Région, a permis une aide de l'Etat de 80 % du salaire et de 20 % du Conseil Régional.

Considérant le bilan très positif du dispositif "Programme de Réussite Educative", considérant également que son financement est prolongé jusqu'en 2014 au moins, il est proposé de demander à l'Etat le renouvellement de la convention adulte - relais ainsi que du contrat à durée déterminée qui y est associé.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTTE le renouvellement, pour 3 ans, de la convention d'embauche d'un adulte relais ainsi que le renouvellement du contrat à durée déterminée, jusqu'au 31 décembre 2014, qui y est associé.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à accomplir les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour bénéficier de l'aide de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2013  
Jacques LASSERRE  
Maire